



# La demande de permis d'études

Bonnes pratiques



# Utilisation de ce document

Ce guide contient certains renseignements utiles pour vous appuyer avec votre demande de permis d'études. La responsabilité de préparer et de soumettre une demande complète est la vôtre.

Les renseignements contenus dans le présent document étaient exacts en avril 2024 et ont été revus par Céline Saday Yahya et Mélanie Doyon, conseillères réglementées en immigration pour étudiants étrangers. Pour les dernières mises à jour, parlez aux représentants de votre institution et visitez <https://www.canada.ca/>.



Vous verrez du [texte surligné en bleu](#). Ceci représente un hyperlien qui vous dirige vers des pages web qui contiennent des renseignements supplémentaires. Vous n'avez qu'à cliquer sur ce texte.

# Démarches d'immigration

- QUAND FAIRE LA DEMANDE: Il est recommandé de déposer une demande complète de 3 à 4 mois avant le début des cours.
- Vérifiez les délais de traitement
- La demande de permis d'études ne sera jamais refusée en raison de la date de dépôt.

# La demande de permis d'études

## Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

**Ce que les agents d'immigration cherchent dans la demande avant de l'accepter.**

- Elle est complète.
- Vous êtes accepté dans un établissement d'enseignement désigné (EED).
- Vous démontrez que vous êtes de bonne foi.
- Les preuves financières sont détaillées et claires. La prise en charge est bien démontrée. Vos ressources financières ne dépendent pas d'un travail pendant vos études.
- Le plan d'études est cohérent.
- Vous ne constituez pas un risque pour la sécurité du Canada.

# Services d'un représentant

**Vous n'êtes pas tenu d'avoir recours aux services d'un représentant.** Le recours à un représentant n'attirera pas une attention particulière sur votre demande d'immigration et ne signifie pas qu'elle sera approuvée. Méfiez-vous des représentants frauduleux!

Vous pouvez obtenir gratuitement tous les [formulaires et guides d'instructions](#) dont vous avez besoin pour présenter une demande sur le site d'IRCC. Si vous suivez les instructions, vous devriez pouvoir remplir les formulaires et les présenter vous-même.

Si vous retenez les services d'un représentant, vous devez soumettre un [formulaire spécifique](#) avec votre demande de permis d'études.

Les représentants peuvent être :

- des consultants en immigration;
- des avocats;
- des amis;
- des membres de la famille;
- d'autres tiers

# Documents requis

**Vous avez besoin des documents suivants pour présenter une demande de permis d'études:**

- La preuve d'acceptation
- Une lettre d'attestation provinciale (LAP)
- Un passeport valide
- Des preuves de ressources financières

**Vous aurez peut-être aussi besoin de ce qui suit:**

- Une lettre d'explication
- Un examen médical
- Des copies de vos diplômes et/ou relevés de notes
- Une déclaration du gardien (mineurs uniquement)
- D'autres documents



# La lettre d'explication

Vous devriez joindre cette lettre à toute demande de permis d'études. Elle peut être téléversée dans la liste de contrôle personnelle avec la lettre d'acceptation ou dans « Documents optionnels – renseignements du client »

**Cette lettre aide l'agent à comprendre qui vous êtes et quels sont vos objectifs. Elle explique :**

- pourquoi vous souhaitez étudier au Canada;
- que vous comprenez quelles sont vos responsabilités en tant qu'étudiant.

**Voici des questions qui vous aideront à rédiger cette lettre:**

- Pourquoi souhaitez-vous étudier au Canada dans le programme dans lequel vous avez été accepté ?
- Quels sont, dans l'ensemble, vos objectifs d'études et vos objectifs professionnels ?
- Pourquoi ne poursuivez-vous pas un programme d'études similaire dans votre pays de résidence et de citoyenneté ?
- Avez-vous recherché les possibilités d'études dans votre pays de résidence ou de citoyenneté ?

# La lettre d'explication

## Au lieu:

- De faire une critique du système d'éducation ou de la situation politique de votre pays de résidence → Soulignez plutôt les avantages du système canadien pour vous.
- D'écrire des commentaires trop vagues au sujet de la qualité de l'éducation au Canada → Soyez spécifique par rapport à l'institution et votre programme de choix. Démontrez que vous avez choisi le Collège Boréal avec intention.
- De rédiger un roman → Soyez clair et précis. La lettre ne devrait pas dépasser 2 pages.

## À inclure:

- Une déclaration qui confirme que vous comprenez les [conditions du permis d'études](#) et du statut de résident temporaire et que vous comptez les respecter pendant votre séjour au Canada
- Tout renseignement pertinent au sujet de votre situation qui n'est pas inclus dans les documents que vous soumettez.



# Frais annuels à prévoir\*

Un an = 2 semestres

Dépenses	CA	Franc CFA	Euros	Dirham MAD
Droits de scolarité	15 000 \$	6 689 000	10 200	110 500
Frais de subsistance	20 635 \$	9 202 000	14 025	152 000
Frais de voyage	2 000 \$	892 000	1 360	14 735
TOTAL	37 635 \$	16 792 000	25 585	277 235

[Taux](#) en vigueur le 28 mars 2024

*\*Tous ces montants sont approximatifs. Le [coût de la vie](#) peut varier d'une ville à l'autre.*

# Preuves de ressources financières

Pour 2024, un demandeur seul devra prouver qu'il dispose de **20 635 \$**, en plus d'un montant équivalant à sa première année de droits de scolarité et à ses frais de voyage.

Vous pouvez prouver que vous disposez de ressources financières au moyen :

- soit de la preuve d'un compte bancaire au Canada à votre nom, si vous avez viré de l'argent au Canada;
- soit d'un certificat de placement garanti (CPG) d'une institution financière canadienne participante;
- soit de la preuve d'un **prêt** d'étudiant ou d'études émis par une banque;
- soit de vos états bancaires des 4 derniers mois;
- soit d'une traite bancaire qui peut être convertie en dollars canadiens;
- soit de la preuve que vous avez payé des frais de scolarité et de logement;
- soit d'une lettre de la personne ou de l'école qui vous donne de l'argent;
- soit de la preuve de fonds versés au Canada, si vous avez une bourse d'études ou faites partie d'un programme d'études financé par le Canada.

Si votre pays exerce un contrôle des changes, vous devez prouver que vous avez l'autorisation d'exporter des fonds pour toutes vos dépenses.

**La grande majorité des demandes de permis d'études sont refusées en raison de la capacité financière non démontrée. Prenez soin de soumettre toutes les pièces justificatives!**



# Preuves de ressources financières

## D'autres exemples\*

### ***Si vous défrayez vous-même le coût de vos études :***

1. une preuve de revenus réguliers et stables (ex. fiches de salaire, contrat de travail, etc.) **ET**
2. la preuve que vous disposez des fonds nécessaires pour payer vos études durant toute la durée de votre programme académique (ex. relevés bancaires personnels des 6-12 derniers mois).

### ***Si la personne qui finance vos études est salariée :***

1. sa lettre de prise en charge légalisée ou notariée;
2. son attestation d'emploi ainsi que ses bulletins de salaire des 6 derniers mois;
3. ses relevés bancaires personnels des 6-12 derniers mois;
4. des documents émanant de l'état civil pour démontrer le lien de parenté avec votre garant (par exemple, des extraits d'acte de naissance prouvant le lien de parenté).

### ***Si la personne qui finance vos études est un travailleur autonome, un commerçant, ou un entrepreneur :***

1. sa lettre de prise en charge légalisée ou notariée;
2. les relevés bancaires des 6-12 derniers mois de la société ou du commerçant;
3. les états financiers de la société, si existants;
4. une copie du registre du commerce et/ou de la carte import/export, si existants;
5. des documents émanant de l'état civil pour démontrer le lien de parenté avec votre garant (par exemple, des extraits d'acte de naissance prouvant le lien de parenté).

***Dans tous les cas, une attestation de solde bancaire ou la preuve d'un virement international des fonds au Canada n'est pas suffisante comme preuve de fonds. Vous devez démontrer la provenance et l'accumulation de fonds.***

\*extrait d'un Feuillelet produit par l'Ambassade du Canada à Dakar



# Garant financier

- **Le lien entre l'étudiant et le garant doit être bien démontré.** Il faut fournir des preuves émanant de l'état civil permettant de confirmer le lien de parenté (par ex, si le garant est votre oncle paternel, il faut fournir l'extrait d'acte de naissance de votre oncle ainsi que celui de votre père afin de prouver qu'ils ont un parent en commun).
- **La prise en charge doit être expliquée et/ou justifiée.** Si votre garant est un membre de la famille élargie (par exemple : oncle/tante, cousin, grands-parents) ou n'a pas de lien de parenté avec vous, fournissez une lettre explicative décrivant les motifs/justificatifs de la prise en charge financière.
- **Il est possible d'avoir plus d'un garant financier.** Les preuves de capacité financières doivent être fournies pour chaque garant.
  - Vos économies + vos parents
  - Votre mère + votre oncle maternel
- **Le garant n'a pas besoin de résider dans le même pays que le demandeur.**
- **Il faut inclure une lettre de prise en charge notariée ou légalisée pour chaque garant.**



# Volet direct pour les études (VDE)

## Sénégal et Maroc

Certains étudiants peuvent obtenir leur permis d'études plus rapidement grâce au [Volet direct pour les études](#). IRCC tente de traiter ces demandes dans les **20 jours civils**. Pour être admissible à un traitement accéléré dans le cadre du VDE vous devez :

- avoir une [lettre d'attestation provinciale](#)
- avoir une lettre d'acceptation d'un [établissement d'enseignement désigné](#) de niveau postsecondaire;
- vivre à l'extérieur du Canada lorsque vous présentez votre demande;
- avoir la preuve que vous avez payé vos droits de scolarité pour votre première année d'études
- avoir un [certificat de placement garanti \(CPG\)](#) au montant de 20 635 \$.
- subir un [examen médical](#) avant de présenter une demande (si vous en avez besoin);
- obtenir un [certificat de police](#) avant de présenter une demande (si vous en avez besoin);
- avoir vos plus récents relevés de notes d'études secondaires ou postsecondaires;
- avoir obtenu la note minimale requise à l'**un** des [tests de langue approuvés](#).

# Présenter une demande en ligne depuis l'extérieur du Canada

Étape 1: Assurez-vous d'avoir ce dont vous avez besoin

Étape 2: Lisez le [guide d'instructions](#) en fonction de votre pays de résidence

Étape 3: Préparez vos réponses pour l'outil en ligne

Étape 4: Informez-vous sur les frais que vous devrez payer

Étape 5: Créez votre [compte en ligne](#) ou ouvrez une session



Ouvrir une session

Ouvrir une session dans le portail d'IRCC

ou

Obtenir un code d'invitation pour créer un compte

Obtenir un code d'invitation

# Soumettre la demande en-ligne

- La demande reste active pendant 60 jours. Il est donc possible d'y retourner afin d'ajouter des documents ou renseignements nécessaires.
- Il est impossible de soumettre une demande incomplète.
- Il faut être en mesure de payer les frais requis en ligne.
- IRCC communiquera avec vous par courriel.
- Vous recevrez un IUC (Numéro d'identification du client) et un numéro de demande.
- Vérifiez votre compte fréquemment pour connaître l'état de votre demande.
- Gardez tous vos documents dans un endroit sécuritaire et créez un dossier *Demandes d'immigration* sur votre ordinateur.

**Le Collège Boréal ne peut pas intervenir auprès d'IRCC en votre nom et ne peut pas influencer les délais de traitement ni l'évaluation de votre demande.**



# Données biométriques

## Quand devez-vous fournir vos empreintes digitales et votre photo?

- Vous ne pouvez fournir vos données biométriques que **dans le cadre d'une demande** que vous nous soumettez.
- Lisez votre [guide d'instructions](#) pour savoir comment présenter une demande et quand vous devez fournir vos données biométriques.
- Si vous présentez une demande de permis d'études, vous devrez fournir vos données biométriques **avant** qu'IRCC amorce le traitement de votre demande.
- Voyez [comment fournir vos données biométriques](#).



<https://youtu.be/EhQ-JLef9QY?si=jWNvWdcbhGdaPFBK>



# Examen médical

## Quand passer votre examen médical

- Vous pouvez passer l'examen médical avant ou après la présentation de votre demande.

## Passer un examen médical avant de présenter une demande

- Vous pouvez vous soumettre à un examen médical avant de présenter votre demande – c'est ce que l'on appelle un examen médical préalable. Pour ce faire, communiquez directement avec un [médecin désigné](#). Seuls les examens effectués par des médecins désignés par IRCC seront acceptés.

## Passer un examen médical après avoir présenté votre demande

- Si votre demande est en voie d'être acceptée, vous devrez faire un examen. Vous recevrez de la part d'IRCC des instructions. Vous devrez passer un examen médical **dans les 30 jours** suivant la réception de ces instructions. Si vous ne suivez pas ces instructions, votre demande pourrait être refusée.

# D'autres astuces

- Utilisez le [Centre d'aide](#) d'IRCC si vous avez des questions.
- Si votre programme comporte un stage ou un placement, il est fortement recommandé de faire la demande de [permis de travail coop](#) en même temps que la demande de permis d'études.
- **Soyez honnête.** Les personnes qui mentent dans leur demande, qui soumettent des documents faux ou falsifiés ou qui omettent d'inclure des renseignements essentiels s'exposent à de [graves conséquences](#).
- Si vous, votre représentant ou votre interprète soumettez de faux documents ou renseignements :
  - votre demande sera refusée;
  - vous pourriez vous voir interdire l'entrée au Canada pendant au moins 5 ans;
  - vous pourriez avoir un dossier permanent de fraude auprès d'IRCC;
  - vous pourriez perdre votre statut de résident temporaire ou permanent ou votre citoyenneté canadienne;
  - vous pourriez faire l'objet d'une interdiction de présenter une demande de citoyenneté pendant 5 ans;
  - vous pourriez être renvoyé du Canada.







**Bon succès dans vos démarches!**